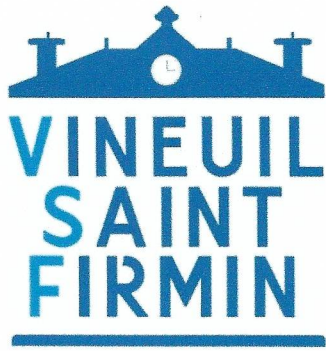




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0106

RÉGLEMENTATION NACELLE RUE DE LA REMISE DES LILAS

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 2 juillet 2026 faite par l'entreprise KARAPASS située 3 rue des déportés 60160 Montataire,

Considérant que la mise en place d'une nacelle le long de la rue de la Remise des Lilas, pour permettre une intervention sur la cheminée de la résidence située 21 avenue de la Bouleautière 60500 Vineuil-Saint-Firmin, peut présenter un danger et nécessite d'être réglementée ;

ARRETE

Article 1^{er}: Le 11 août 2026 l'entreprise KARAPASS est autorisée à faire stationner une nacelle le long de la rue de la Remise des Lilas afin de mettre en place un tubage de cheminée au 21 avenue de la Bouleautière.

Article 2 Pour garantir la sécurité des usagers et du chantier en agglomération, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 L'entreprise KARAPASS est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise KARAPASS sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise KARAPASS devra remettre en état les trottoirs, les espaces enherbés et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Madame la Cheffe de la Police Municipale,
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise KARAPASS

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 3 juillet 2026.

L'Adjoint au Maire,

Patrick BARRETT

